

Notice explicative

Aménagements prévus pour l'accès à la plage des personnes à mobilité réduite

La plage de Saint-Laurent-du-Var est accessible par les personnes à mobilité réduite à partir de l'esplanade du poste de secours (implanté sur le domaine public communal).

Ce site bénéficie :

- D'une signalétique adaptée
- D'un poste handiplage (bungalow) comprenant une douche double
- De sanitaires spécialement adaptés aux PMR, situés à proximité immédiate du poste de secours
- D'une rampe d'accès sur la plage permettant d'accéder à la mer

Cette zone a été labellisée « handiplage » en 2003 et a obtenu le classement en « 4 étoiles » en mars 2009.

Une main courante a également été installée pour faciliter le déplacement de la plage à l'eau des personnes à mobilité réduite qui n'utilisent pas les tiralos.

Enfin les contrats des sous-concessions prévoient l'obligation pour les sous-concessionnaires de rendre accessibles leurs établissements aux personnes en situation de handicap, conformément à la réglementation.

Cette disposition a été reprise dans le cahier des charges des plages.

Les sous concessionnaires auront donc l'obligation de réaliser ces investissements en début de contrat.